

Récapitulatif concernant les modalités du Contrôle en Cours de Formation et les programmes en vigueur en baccalauréat professionnel

----- **Élèves effectuant leur 1^{re} en 2020/2021 et leur Tle en 2021/2022 (session d'examen 2022 et sessions ultérieures)** -----

	Note	Situations	Période	Programmes
Sous-épreuve de mathématiques	Sur 20	1 ^{re} situation sur 10 45 min environ	Deuxième semestre de l'année de 1 ^{re} ou premier semestre de l'année de Tle ¹	Programme de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) ²
		2 ^e situation sur 10 45 min environ	Deuxième semestre de l'année de Tle	Programmes de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) et de Tle (arrêté du 3 février 2020) ²
Sous-épreuve de physique-chimie	Sur 20	1 ^{re} situation sur 10 60 min maximum	Deuxième semestre de l'année de 1 ^{re} ou premier semestre de l'année de Tle ¹	Programme de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) ²
		2 ^e situation sur 10 60 min maximum	Deuxième semestre de l'année de Tle	Programmes de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) et de Tle (arrêté du 3 février 2020) ²

¹La première situation d'évaluation, qui s'appuie sur le programme de 1^{re}, sera préférentiellement réalisée au cours du deuxième semestre de l'année de 1^{re} (année 2021) si le candidat est considéré comme prêt à être évalué. Cela permettra de répartir le temps consacré à l'évaluation certificative et d'harmoniser les pratiques académiques.

²Le rattachement des spécialités de Bac. Pro. aux groupements figurant dans ces programmes est téléchargeable sur [Éduscol](https://www.eduscol.education.fr/).

Les modalités du Contrôle en Cours de Formation sont définies par l'[arrêté du 17 juin 2020](#).

- **Sous-épreuve de mathématiques** : coefficients 1 ou 1,5 ou 2 en fonction des spécialités

Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices.

Pour chacune des 2 situations, un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution se fait en présence de l'examineur. Ces questions nécessitent l'utilisation d'outils numériques par les candidats et permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à utiliser une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution de cette (ou ces) question(s) se fait en présence de l'examineur lors d'un appel. Le candidat porte ensuite par écrit les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

- **Sous-épreuve de physique-chimie** (pour les spécialités de Bac Pro. concernées par cet enseignement) : coefficients 1,5 ou 2 en fonction des spécialités

Les 2 situations d'évaluation s'appuient chacune sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences dont certaines peuvent être assistées par ordinateur.

Pour ces deux sous-épreuves, les examinateurs utilisent la grille nationale d'évaluation pour établir la proposition de note du candidat.

----- **Élèves effectuant leur Tle en 2020/2021 (session d'examen 2021, dernière session avec cette modalité)** -----

	Durée totale	Note	Séquences	Période	Programme
Sous-épreuve de mathématiques	Durée maximale 1 h 30 min	Sur 20	1 ^{re} séquence sur 10 45 min environ	Avant la fin du premier semestre de la Tle.	Programme de Tle (arrêté du 13 avril 2010)
			2 ^e séquence sur 10 45 min environ	Avant la fin de l'année scolaire de la Tle.	
Sous-épreuve de sciences physiques et chimiques	Durée maximale 1 h 30 min	Sur 20	1 ^{re} séquence sur 10 45 min environ	Avant la fin du premier semestre de la Tle.	Programme de Tle (arrêté du 13 avril 2010)
			2 ^e séquence sur 10 45 min environ	Avant la fin de l'année scolaire de la Tle.	

Les modalités du Contrôle en Cours de Formation sont définies par l'[arrêté du 13 avril 2010](#). Les dispositions de cet arrêté seront abrogées à l'issue de la session 2021.

----- Élèves en formation de CAP -----

	Durée totale	Note	Période	Programme
Situation de mathématiques	Durée : 45 min	Sur 12	Au cours de la Tle.	Arrêté du 3-4-2019
Situation de physique-chimie	Durée : 45 min	Sur 8	Au cours de la Tle.	Arrêté du 3-4-2019

Les modalités du Contrôle en Cours de Formation sont définies par l'[arrêté du 30-08-2019](#). L'épreuve de mathématiques et physique-chimie comporte deux situations :

- Une **situation en mathématiques** de 45 minutes notée sur 12 points comportant 1 ou 2 exercices. Un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution se fait devant l'examineur à l'aide d'outils numériques. L'utilisation des outils numériques permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à utiliser une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures/hypothèses ou à contrôler leur vraisemblance.
- Une **situation de physique-chimie** de 45 minutes notée sur 8 points reposant sur un sujet expérimental.

Les examinateurs doivent utiliser la [fiche d'évaluation et de notation](#) publiée dans l'arrêté du 30 août 2019.

En mathématiques, les anciens groupements A, B et C sont remplacés par les groupements 1 (anciens groupements A et B) et 2 (ancien groupement C). La liste des groupements auxquels sont rattachées les spécialités de CAP est téléchargeable sur [Éduscol](#).

En physique-chimie, le programme est identique pour l'ensemble des spécialités.